



Jean Pierre LEFEVRE

Expert Comptable
Commissaire aux comptes

Association GROUPE ECOLOGISTE SOLIDARITE ET TERRITOIRES DU SENAT

Siège social : 15 Rue Vaugirard
75 006 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020**

A l'assemblée Générale de l'Association GROUPE ECOLOGISTE SOLIDARITE ET TERRITOIRES DU SENAT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Siège social

58 avenue Guynemer
Résidence Guynemer
59700 Marcq en Baroeul
tel 03.20.89.10.67
fax 03.20.65.01.98
RC Roubaix B39320954
Auditeur Conseil LEFEVRE
TVA Intracommunautaire Fr66393269931



jp.lefevre@orange.fr

Exercice clos le 31 décembre 2020

96, Bld du Général de Gaulle
Le Vert Passage
06 340 LA TRINITE
RC NICE - Inscrie à l'ordre PACAC
Tél : 04.93.54.83.70
Fax : 04.93.54.19.71

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que du caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 20 Mars 2021

Le commissaire aux comptes

Jean-Pierre LEFEVRE



Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat

15 rue de Vaugirard

75006 PARIS

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net
IMMobilisations incorporelles:					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles					
IMMobilisations corporelles:					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	1 079	360	719	0,53	
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles					
IMMobilisations financières:					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	1 079	360	719	0,53	
Stocks et en cours:					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	134 788		134 788	99,47	
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	134 788		134 788	99,47	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	135 867	360	135 507	100,00	

Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
--------------	--	--

Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
------	---------------	-----	---	-----	---

Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	69 148	51,03
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
-Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donation		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
-Ecarts de réévaluation		
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
-Provisions réglementées		
-Droits des propriétaires (commodat)		
	TOTAL(I)	69 148
		51,03
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
	TOTAL (II)	10 000
		7,38
FONDS DEDIÉS		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
	TOTAL(III)	
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL(IV)	6 168
		4,55
		50 191
		37,04
	TOTAL PASSIF	56 359
		41,59
Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL PASSIF	135 507
		100,00

Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
ENGAGEMENTS REÇUS Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre		
ENGAGEMENTS DONNÉS		

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat,
COMpte DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMpte DE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
--	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services								
Montants nets produits d'expl.								
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			175 999	100,00			175 999	N/S
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits								
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			175 999	100,00			175 999	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			175 999	100,00			175 999	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Définitions positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)								
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			175 999	100,00			175 999	N/S
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			175 999	100,00			175 999	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			101	0,06			101	N/S
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			1 147	0,65			1 147	N/S
Services extérieurs			262	0,15			262	N/S
Autres services extérieurs			7 271	4,13			7 271	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements			60 006	34,09			60 006	N/S
Charges sociales			27 704	15,74			27 704	N/S
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat,
COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	360	0,20		360
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				N/S
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	10 000	5,68		10 000
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (I)	106 851	60,71	106 851
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Déférences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
	Total des charges financières (III)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
	Total des charges exceptionnelles (IV)			
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	106 851	60,71	106 851
	SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	69 148	39,29	69 148
	TOTAL GENERAL	175 999	100,00	175 999
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat				
Prestations en nature	13 755			
Dons en nature				
	TOTAL	13 755		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
	TOTAL			

Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 079	360	719	0,53		
218300 MAT DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 079		1 079	0,80		
281830 AMORT MAT INFORMATIQUE		360	-360	-0,26		
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
	TOTAL (I)	1 079	360	719	0,53	
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	134 788		134 788	99,47		
512000 Banque	134 788		134 788	99,47		
Charges constatées d'avance						
	TOTAL (II)	134 788	134 788	99,47		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						

Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL ACTIF	135 867	360	135 507	100,00		

Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:		
FONDS PROPRES		
-Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	69 148	51,03
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
-Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donation		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
-Ecarts de réévaluation		
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
-Provisions réglementées		
-Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL(I)	69 148	51,03
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
151100 PROVISIONS POUR LITIGES		
TOTAL (II)	10 000	7,38
FONDS DEDIÉS		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL(III)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
401000 FOURNISSEURS	6 168	4,55
408100 FRS, FACTURES NON PARVENUES	628	0,46
Autres		
428200 PROVISIONS CONGES A PAYER	5 540	4,09
438200 CHARGES / CONGES PAYEs	50 191	37,04
467300 CHARGES SOCIALES APGS	3 925	2,90
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	56 359	41,59
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	135 507	100,00

Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF

Exercice clos le
31/12/2020
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2019
(12 mois)

ENGAGEMENTS REÇUS

Llegs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat,
COMpte DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services								
Montants nets produits d'expl.								
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			175 999	100,00				
740000 DOTATIONS DU SENAT			175 999	100,00				
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits								
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			175 999	100,00			175 999	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			175 999	100,00			175 999	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exéđant transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)								
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			175 999	100,00			175 999	N/S
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			175 999	100,00			175 999	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			101	0,06			101	N/S
602200 Fournitures consommables			101	0,06			101	N/S
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			1 147	0,65			1 147	N/S
604000 ACHATS ETUDES & PRESTATIONS			922	0,52			922	N/S
606300 FOURNITURES D'ENTRETIEN			225	0,13			225	N/S
Services extérieurs			262	0,15			262	N/S

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat,
COMpte DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
--	---	---	-----------------------------------	---

618000 DIVERS	262	0,15		262	N/S
Autres services extérieurs	7 271	4,13		7 271	N/S
622600 HONORAIRES	5 540	3,15		5 540	N/S
625600 MISSIONS & HEBERGEMENTS	736	0,42		736	N/S
625700 RECEPTIONS	288	0,16		288	N/S
627000 SERVICES BANCAIRES	131	0,07		131	N/S
627001 FRAIS GOCARDLESS	575	0,33		575	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements	60 006	34,09		60 006	N/S
641100 SALAIRES BRUTS	55 592	31,59		55 592	N/S
641200 CONGES PAYES	3 925	2,23		3 925	N/S
641400 INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	489	0,28		489	N/S
Charges sociales	27 704	15,74		27 704	N/S
645800 COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	1 821	1,03		1 821	N/S
647600 CHARGES SOC-FISC APGS	25 883	14,71		25 883	N/S
Autres charges de personnel					
Subventions accordées par l'association					
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	360	0,20		360	N/S
681100 DOTATIONS AUX AMORT	360	0,20		360	N/S
Sur immobilisations : dotation aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotation aux dépréciations					
Pour risques et charges : dotation aux provisions	10 000	5,68		10 000	N/S
681500 DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000	5,68		10 000	N/S
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (I)	106 851	60,71		106 851	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Déficit transféré (II)					
CHARGES FINANCIERES:					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements					
Total des charges financières (III)					
CHARGES EXCEPTIONNELLES:					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					
Total des charges exceptionnelles (IV)					
Participation des salariés aux résultats (V)					
Impôts sur les sociétés (VI)					
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	106 851	60,71		106 851	N/S
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	69 148	39,29		69 148	N/S
TOTAL GENERAL	175 999	100,00		175 999	N/S

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS :

Bénévolat

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat,
COMpte DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Prestations en nature		13 755			
Dons en nature					
	TOTAL	13 755			
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
	TOTAL				

Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat

15 rue de Vaugirard

75006 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 3 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 134 788 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 69 148 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/03/2021 par le secrétaire général.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

L'activité du groupe Ecologiste au Senat avait été mis en sommeil depuis 2018 jusqu'en octobre 2020.

Le senat a demandé d'intégrer la participation du groupe au fonds de roulement de l'association pour un montant de 60 000 euros. Ce fonds de roulement qui permet de couvrir les charges sociales 2020.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Actifs incorporels, corporels et financiers inaliénables :

L'entité détient des actifs incorporels, corporels et financiers inaliénables. (Préciser la nature de l'actif inaliénable, la date d'inscription à l'actif, la durée d'inaliénabilité et la valeur nette)

2.2.3 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.4 - Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.2.5 - Crédances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.6 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.7 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

2.2.8 - Droits individuels à la formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.9 - Contributions volontaires :

Le nouveau règlement comptable (n° 2018-06 du 5 décembre 2018) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif est applicable aux associations à compter du 1er janvier 2020.

Ce règlement prévoit la comptabilisation des « contributions volontaires en nature », « acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit ». Ces contributions correspondent à :

- des contributions en travail : bénévolat, mise à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

La comptabilisation des contributions en nature qui représentent les moyens et facilités mis à leur disposition par le Sénat semble donc conforme aux exigences du nouveau règlement comptable applicable aux associations, qui fait de cette comptabilisation une quasi-obligation.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		1 079		1 079
Immobilisations financières				
TOTAL		1 079		1 079

3.2 - Eléments constitutifs du fond commercial

3.2.1 - Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL				

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé: Créances rattachées à des participations Prêts Autres créances			
Créances de l'actif circulant: Créances usagers Autres créances			
Charges constatées d'avance			
TOTAL			

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	13 755
TOTAL	13 755

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation Dont générosité du public					
Réserves Dont générosité du public					
Report à nouveau Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice Dont générosité du public					69 148
Situation nette					69 148
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles Dont générosité du public					
Subventions d'investissement Dont générosité du public					
Provisions réglementées Dont générosité du public					
TOTAL					69 148
TOTAL dont générosité du public					

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		

4.3 - Subventions d'investissement

4.3.1 - Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
SENAT DOTATIONS			175 999		175 999
TOTAL			175 999		175 999

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
TOTAL GENERAL (I+II)				
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

4.5 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 168	6 168		
Dettes fiscales & sociales	5 746	5 746		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	44 445	44 445		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	56 359	57 873		

4.6 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	500
TOTAL	500

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Concours publics et subventions

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- la nature du concours ou de la subvention octroyé : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement ;
- les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d'allocations familiales, autres&

5.2 - Subventions reçues et fonds dédiés

Le montant des subventions accordées au cours de l'exercice écoulé par le SENAT sont de 175 999 euros

5.3 - Contributions volontaires en nature

La comptabilisation des contributions en nature imposée par le nouveau cadre comptable applicable aux associations

Le nouveau règlement comptable (n° 2018-06 du 5 décembre 2018) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif est applicable aux associations à compter du 1er janvier 2020.

Ce règlement prévoit la comptabilisation des « contributions volontaires en nature », « acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit ». Ces contributions correspondent à :

- des contributions en travail : bénévolat, mise à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

L'article 5 du Règlement du Sénat précise, d'une part, que les groupes politiques sont constitués sous forme d'associations et, d'autre part, que « les conditions d'installation matérielle des secrétariats des groupes (...) sont fixées par le Bureau du Sénat sur proposition des Questeurs ». Ces dispositions consacrent le principe de la mise à disposition par le Sénat sur ses ressources budgétaires des moyens matériels nécessaires au fonctionnement des groupes.

La comptabilisation des contributions en nature que représentent les moyens et facilités mis à leur disposition par le Sénat semble donc conforme aux exigences du nouveau règlement comptable applicable aux associations, qui fait de cette comptabilisation une quasi-obligation

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

5.4 - Opérations de mises à disposition gratuite de biens

Les groupes politiques du Sénat se sont accordés sur des modalités d'évaluation des contributions en nature du Sénat. Seules les contributions suivantes ont été retenues, car elles présentent un caractère significatif :

1) Mise a disposition de locaux par le Sénat

L'évaluation de la contribution en nature est calculée en comparaison avec le montant du loyer que le propriétaire aurait perçu s'il avait mis le bien immobilier en location.

Le Sénat met a la disposition des groupes politiques des locaux situés dans le Palais du Luxembourg, monument historique dont la valeur locative est difficilement évaluable.

Pour valoriser cette contribution, il est une valeur annuelle de 500 euros par m², correspondant a une moyenne entre la valeur vénale des bureaux situés dans le 6e arrondissement de Paris et le loyer retenu pour certains autres occupants du Palais (Public Senat, La Poste..). Le groupe disposant de 82 m², la valorisation des locaux occupés est évaluée à 41 000€par an.

2) Mise a disposition de personnel

Le Sénat met a disposition des groupes politiques des agents charges notamment du ménage dans les locaux affectés, de l'accueil, des réceptions, de la gestion des fournitures, du courrier et de la mise sous pli.

Le cout salarial unitaire (y compris les charges sociales) des ETP est évalué à 40.000 euros par an. Chaque groupe s'est vu notifié une quote-part d'ETP qui leur est affectée (0.33 pour le groupe des sénateurs écologistes).

La valorisation pour le groupe écologiste est donc de 13 200€par an.

3) Consommations de fluides

Les consommations de fluides (électricité , chauffage...) sont valorisées en fonction de la superficie occupée, sur la base d'un forfait de 10 euros par m².

La valorisation des fluides pour le groupe écologiste est donc 820€par année entière.

D'après ces modalités d'évaluation des contributions, l'Association de gestion du groupe écologiste au Sénat déclare 13 755€ de contribution en nature en 2020, à savoir l'évaluation annuelle du groupe (de 55 020€ divisé par qatre pour avoir la somme correspondant aux 3 mois d'existence du groupe en 2020 (octobre, novembre et décembre 2020)).

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Lister
Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Lister
Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total		

6.2 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

6.3 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	8	
Non Cadres		
TOTAL	8	0

6.4 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3840 E.

**Association de Gestion du Groupe Ecologiste au Sénat
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations (suite)